

## *Colloque*

### **"100 ans de droit de l'archéologie"**

**5 & 6 janvier 2023**

**Auditorium Jacqueline Lichenstein**

Galerie Colbert, 2 rue Vivienne, Paris



Le colloque "100 ans de droit de l'archéologie" proposera une réflexion scientifique sur la genèse et les évolutions du droit de l'archéologie à l'occasion des 80 ans de la loi 27 septembre 1941 portant réglementation des fouilles archéologiques et des 20 ans de la loi du 17 janvier 2001 sur l'archéologie préventive. Il mettra en discussion les singularités normatives du droit de l'archéologie et nouera une réflexion prospective sur les dynamiques et les mutations de ce droit, en miroir des valeurs du patrimoine archéologique pour la société.

Lors de ce colloque sera également présenté l'ouvrage "1941. Genèse et développements d'une loi sur l'archéologie" (à paraître à La Documentation française/Comité d'histoire du ministère de la Culture).

Ce colloque réunira un panel d'experts, de chercheurs et d'universitaires, relevant des communautés scientifiques liées à l'archéologie et au droit du patrimoine, notamment des historiens, des conservateurs, des juristes, ... Au-delà de ces communautés, le contenu de cette manifestation scientifique répond à l'intérêt croissant du public pour le patrimoine.

*Partenaires :*

- Institut des Sciences sociales du Politique (UMR 7220 : CNRS / ENS Paris-Saclay / Université Paris Nanterre),
- Ministère de la culture (DGPA – Sous-direction de l'archéologie),
- Institut National du Patrimoine,
- Ecole nationale des chartes,
- Institut des Etudes et de la Recherche sur le Droit et la Justice.

*Programme :*

**Jeudi 5 janvier 2023**

***Après-midi (14h-18h)***

**Ouverture du colloque**

- Représentant, Direction générale des patrimoines et de l'architecture
- Représentant, Institut National du Patrimoine
- Représentant, Institut des Sciences sociales du Politique
- Représentant, Institut des Etudes et de la Recherche sur le Droit et la Justice

- Président de séances : *Charles Personnaz, directeur de l'Institut National du Patrimoine (sous réserve)*

**. PROPOS LIMINAIRES**

Le proche et le lointain, le droit face à la mémoire

*Alain Schnapp, professeur émérite des universités, Université Paris-1 Panthéon-Sorbonne*

**1. L'HISTOIRE DES SCIENCES ET LA NORMALISATION DES PRATIQUES ARCHEOLOGIQUES**

Les pratiques archéologiques en miroir du droit

*Nathan Schlanger, professeur d'archéologie, Ecole nationale des chartes*

L'action publique en archéologie, à partir du Musée gallo-romain, aujourd'hui musée d'Archéologie nationale

*Corinne Jouis Barbelin, conservatrice du patrimoine, Musée d'archéologie nationale*

*. Discussions*

**2. LA RECEPTION DES PRATIQUES ARCHEOLOGIQUES DANS LE DROIT**

La loi italienne du 20 juin 1909

*Michel Gras, ancien directeur de l'École française de Rome*

La liberté des fouilles et le droit de propriété

*Marie Cornu, directrice de recherche CNRS, Institut des Sciences sociales du Politique, ENS Paris-Saclay*

La voie législative pour réguler les pratiques archéologiques

*Catherine Rigambert, magistrate*

*. Discussions*

Vendredi 6 janvier 2023

***Matinée (9h30-12h30)***

- Président de séances : *Christian Cribellier, adjoint au sous-directeur de l'archéologie, en charge des questions scientifiques*

**3. LA LOI DU 27 SEPTEMBRE 1941,  
L'INSTITUTIONNALISATION D'UNE DISCIPLINE SCIENTIFIQUE**

En amont de la loi, un réseau de sociabilité savante

*Nathalie Richard, professeure d'histoire contemporaine, Université Le Mans*

La Conférence internationale du Caire sur les fouilles archéologiques en 1937

*Isabelle Anatole-Gabriel, chercheuse associée, UMR 9022 Heritage.s*

Une loi à la croisée d'une volonté politique et de revendications scientifiques

*Xavier Perrot, professeur d'histoire du droit, Université de Clermont-Ferrand*

. *Discussions*

**4. LA LOI DU 17 JANVIER 2001,  
LA CONCILIATION DE L'ARCHEOLOGIE AVEC LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Un droit fondé sur un principe de conservation intégrée

*Anthony Saillard, doctorant à l'Institut des Sciences sociales du Politique, ENS Paris-Saclay*

Aux origines de la loi du 17 janvier 2001

*Jean-Paul Demoule, professeur émérite des universités, Université Paris-1 Panthéon-Sorbonne*

La maîtrise scientifique des opérations d'archéologie préventive

*Stéphane Deschamps, conservateur régional de l'archéologie, DRAC Ile-de-France*

. *Discussions*

***Après-midi (14h-17h30)***

- Président de séances : *Vincent Guichard, directeur général de Bibracte*

**5. DETERMINATIONS D'UN SERVICE PUBLIC DE L'ARCHEOLOGIE**

L'archéologie dans la société

*Laurence Tranoy, maître de conférences, Université de La Rochelle*

Interroger la responsabilité de l'État

*Vincent Négri, chercheur à l'Institut des Sciences sociales du Politique, ENS Paris-Saclay*

. *Discussions*

**6. L'ARCHEOLOGIE COMME BIEN COMMUN ?**

Reconnaître un préjudice archéologique

*Iris Boh, adjointe au sous-directeur de l'archéologie, en charge des questions juridiques*

Partager des responsabilités

*Marie-Sophie de Clippele, professeure invitée, Université Saint-Louis-Bruxelles, chargée de recherches FNRS*

. *Discussions*

**CONCLUSIONS**

*Wanda Diebolt, inspectrice générale de l'administration du développement durable honoraire*

